

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 19 août 1948.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2036/S.M.2

OBJET:

Ordonnance 71/66
du 14 - 6 - 1948

Reçu le 24/8/48
n° 1495/S.M.



Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce couvert, 3 exemplaires en français, 3 en kiswahili et 16 en kinyarwanda, de l'ordonnance n°71/66 du 14 juin 1948 sur la lutte contre la maladie du sommeil.

Je vous serais obligé de faire proclamer cette ordonnance dans toutes les sous-chefferies de votre territoire.-

Pour le Résident du Ruanda en route,
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Dessaint", written over a horizontal line.

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

ASTRIDA.-

